

MEMORANDUM

Carte Verte EB-5 – Investissement et Création d’Emplois

Le programme EB-5 permet aux ressortissants étrangers d’obtenir la carte verte en investissant dans une nouvelle entreprise commerciale ou dans une entreprise existante. Le programme EB-5 ne requière pas que l’investisseur gère l’entreprise au quotidien ou qu’il soit actionnaire majoritaire de la société qui leur permet d’obtenir la carte verte.

CONDITIONS:

Pour être éligible pour le programme EB-5 :

- 1- Le demandeur de la carte verte doit investir dans une nouvelle entreprise commerciale à but lucratif ;
- 2- Le demandeur de la carte verte doit investir au moins un million de dollars, sauf si l’investissement est réalisé dans un zones rurale ou dans une zone d’emploi ciblée (zone dans laquelle le taux de chômage est supérieur à 150% de la moyenne nationale) auquel cas le montant minimal de l’investissement est réduit à \$500.000 ;
- 3- L’investissement doit créer ou conserver au moins 10 emplois à temps plein dans les deux (2) ans suivant l’octroi de la carte verte à l’investisseur. Les postes doivent être occupés par des travailleurs américains ou des titulaires de la carte verte.

PROCEDURE :

La procédure d’obtention de la carte verte EB- 5 est divisée en deux étapes :

- 1 Obtention d’une carte verte conditionnelle : L’investisseur EB-5, son conjoint et ses enfants éligibles obtiennent le statut de Résident Permanent Conditionnel pour une période probatoire de deux (2) ans.
- 2 Révocation de cette condition : Un an et neuf mois après la délivrance de leurs cartes vertes, l’investisseur doit demander la révocation de ce statut conditionnel pour que lui et sa famille puissent continuer de résider aux Etats-Unis et puissent recevoir une carte verte valide pendant dix (10) ans. Négliger de demander cette suppression peut entraîner la résiliation du statut de Résident Permanent Conditionnel.

NB : Il n'y a pas de procédure préalable de validation d'une offre d'emploi par le Département du Travail Américain (La Labor Certification appelée PERM n'est pas requise dans le cadre d'une demande EB-5).

Le service de traitement accéléré du dossier n'est pas disponible pour une demande de carte verte EB-5.

Les visas immigrants (cartes vertes physiques) dans la catégorie EB-5 sont disponibles immédiatement.